

DECRET N° 98-108 DU 23 avril 1998
Portant nomination du directeur artistique
du Festival Panafricain de Musique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur **Jean-Pierre GOMBE** est nommé directeur artistique du Festival Panafricain de Musique .

Article 2.- Monsieur **Jean-Pierre GOMBE** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur .

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel .

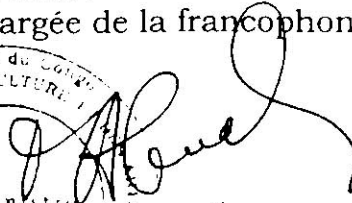
Fait à Brazzaville, le **23 avril 1998**

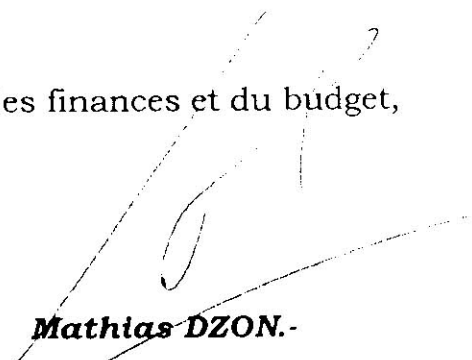

Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

La ministre de la culture et des arts ,
chargée de la francophonie,

Le ministre des finances et du budget,



Mambou Aimée GNALI.-


Mathias DZON.-